

# DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Commission permanente du 22 mai 2023

# Délibération n° CP-2023-2404

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): Décines-Charpieu

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un immeuble de terrain nu cadastré AX 367p et AX 442p, situé au devant du 34 à 44 rue du 24 Avril 1915 et appartenant aux copropriétaires de la résidence Giacomo Puccini

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur: Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

<u>Présents</u>: M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés: M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

## Commission permanente du 22 mai 2023

## Délibération n° CP-2023-2404

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): Décines-Charpieu

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un immeuble de terrain nu cadastré AX 367p et AX 442p, situé au devant du 34 à 44 rue du 24 Avril 1915 et appartenant aux copropriétaires de la résidence Giacomo Puccini

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

## La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

## I - Contexte

Dans le cadre d'une régularisation foncière d'une partie du trottoir de la rue du 24 Avril 1915 à Décines-Charpieu, la Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'une partie de l'assiette foncière appartenant aux copropriétaires de la résidence Giacomo Puccini.

## II - Désignation des biens

Il s'agit d'un immeuble constitué par du terrain nu à usage de trottoir aménagé, libre de toute occupation, cadastré AX 367p et AX 442p, d'une superficie respective d'environ 32 m² et 3 m², soit une superficie totale d'environ 35 m², et situé au devant des numéros 34 à 44 rue du 24 Avril 1915.

La superficie définitive de l'emprise à acquérir sera déterminée par le document d'arpentage établi aux frais de la Métropole.

## III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis de vente, le terrain sera acquis, libre de toute occupation, à titre gratuit. Il intégrera le domaine public métropolitain.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

## **DELIBERE**

- 1° Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, d'un immeuble constitué de terrain nu à usage de trottoir aménagé, cadastré AX 367p et AX 442p, d'une superficie totale d'environ 35 m² situé au devant des numéros 34 à 44 rue du 24 Avril 1915 à Décines-Charpieu et appartenant aux copropriétaires de la résidence Giacomo Puccini, dans le cadre d'une régularisation foncière.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.
- **4° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2023 chapitre 21, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.
- 5° Cette acquisition à titre gratuit fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303688-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023